

Une Ville aux finances saines et enviables

**Investissement, fonctionnement, emprunts, dette, recettes fiscales...
Autant de termes qui régissent la comptabilité publique et qui,
en cette période de crise économique internationale majeure,
résonnent dans les médias, le plus souvent sans explications.
Pour informer les Levalloisiens sur la situation financière
de leur ville et tordre le cou aux idées reçues
ou aux déclarations parfois volontairement
fausses, voici un dossier spécial sur les
finances de notre ville que la rédaction
d'Info Levallois a voulu clair
et précis. Explications.**

.....



Des finances saines

Le budget d'une Ville, est-ce comme le budget d'un pays ?

Contrairement aux Etats, les collectivités locales, depuis la Loi du 2 mars 1982, sont soumises à la règle intangible de "l'équilibre budgétaire" (articles L612-4 à L.1612-7 du Code général des collectivités territoriales).

- > Les pays présentent chaque année des budgets en déficit. C'est interdit aux collectivités territoriales, donc aux Villes.
- > Les Villes appliquent depuis trente ans la "règle d'or" de l'équilibre budgétaire, désormais souhaité pour les Etats.
- > Toutes les dépenses d'une Ville, y compris le remboursement de ses emprunts, doivent donc être très exactement compensées par ses recettes.
- > Une Ville ne peut clôturer un exercice comptable en déficit (article L.1612-14 du Code général des collectivités territoriales).
- > C'est évidemment le cas de Levallois.

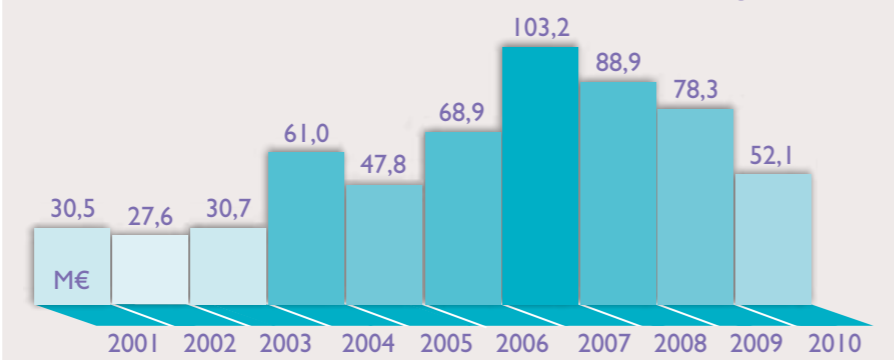
La "dette" d'une Ville, est-ce comme la "dette" d'un pays ?

Les pays empruntent pour assurer leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement cumulées.

- > Une Ville n'a pas le droit d'emprunter, donc de s'endetter, pour son FONCTIONNEMENT, c'est-à-dire pour ses dépenses courantes.
- > Une Ville ne peut donc emprunter ni pour rémunérer son personnel, ni pour proposer des services à

Chiffres clés

Le montant des investissements de Levallois depuis 2001



ses habitants, ni pour rembourser les intérêts de sa dette, ni pour aucune autre dépense courante de fonctionnement.

> Une Ville ne peut emprunter que pour ses INVESTISSEMENTS, c'est-à-dire uniquement pour la construction de ses équipements publics, scolaires, sportifs, culturels, mais également pour la voirie, l'éclairage...

> Les emprunts d'une Ville, ce qui est sa "dette", sont exclusivement autorisés pour la construction d'équipements publics : ceux-ci constituent le "patrimoine" commun des habitants de la commune.

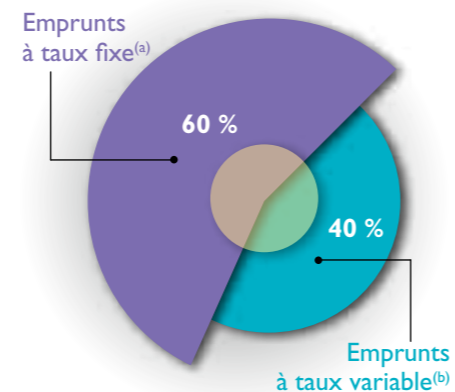
Pourquoi une Ville doit-elle investir ?

En France, 70% des investissements, donc des infrastructures dont les Français bénéficient, sont réalisés par les collectivités

locales selon leurs compétences. Pour les Villes, les écoles, crèches, équipements sportifs et culturels, espaces verts, voirie... Pour les Conseils généraux, les collèges, voies départementales... Pour les Régions, les lycées, transports en commun...

> Une Ville doit investir pour proposer aux habitants les équipements dont ils ont besoin, pour moderniser la commune et pour préparer l'avenir.

> Entre 2001 et 2010, Levallois a investi 590 millions d'euros, soit près de 60 M€ par an, pour la réalisation d'équipements publics au service des Levalloisiens.



Contrairement aux Etats, une Ville ne peut emprunter pour son fonctionnement, ses dépenses courantes.

(a) Un emprunt est classé en "fixe" lorsqu'il a le même taux sur toute sa durée et qu'il n'est donc pas sensible aux variations des marchés financiers.
 (b) Un emprunt est classé en "variable" lorsque son taux est variable sur toute sa durée. Il est donc sensible aux variations du marché. Dans le contexte actuel de crise, les taux sont particulièrement intéressants. Un emprunt "variable" peut aussi bénéficier de clauses de "plafond" ou avoir plusieurs phases d'intérêts, une à taux variable dont la durée est limitée dans le temps et une autre à taux fixe déjà connu. Les prêts indexés sur le Livret A sont classés dans cette catégorie. 7 % des emprunts "variables" de Levallois sont sur ce modèle.

Quelques-uns des équipements municipaux financés ces dernières années (en M€)

- > Conservatoire Maurice-Ravel (coût total, acquisitions foncières incluses) : 47,4
- > Complexe sportif Louison-Bobet : 48,5
- > Centre Aquatique avec le parking public et le square Brossolette : 47,4
- > Construction du groupe scolaire Buffon : 42,9
- > Rénovation du groupe scolaire Jules-Ferry : 19,1
- > Centre de Loisirs "Le Potager" à Fontenay-Saint-Père : 3,7
- > Modernisation et sécurisation des voies communales : voirie : 9,0 signalisation : 1,6
- > Eclairage public : 5,1
- > Opérations de renouvellement urbain, de résorption de l'habitat insalubre et construction de logements sociaux : 89,1...

Quels types d'emprunts a contracté Levallois ?

- > Levallois emprunte à long terme pour construire. Elle emprunte à la hauteur de ses ressources, particulièrement importantes grâce aux entreprises installées dans la commune (53,5 % des recettes de Levallois) et de sa capacité de remboursement, très favorable et reconnue par les organismes prêteurs.
- > Des emprunts sains, faiblement exposés aux variations des marchés financiers et gérés régulièrement au plus près.
- > Un taux moyen avantageux de 3,32 %
- > Une durée résiduelle moyenne de 11 ans et 11 mois
- > Une durée moyenne de vie courte de 6 ans et 6 mois
- > 60 % d'emprunts à taux fixe^(a), 40 % d'emprunts à taux variable^(b)
- > Levallois n'a pas d'emprunts dit "toxiques"

Chiffre clé
Le Budget 2011 de la Ville de Levallois
 331,7 M€

Chiffres clés

Les ressources très enviables de Levallois lui permettent d'assumer le remboursement de ses emprunts (A comparer chiffres budgets 2010 en M€)

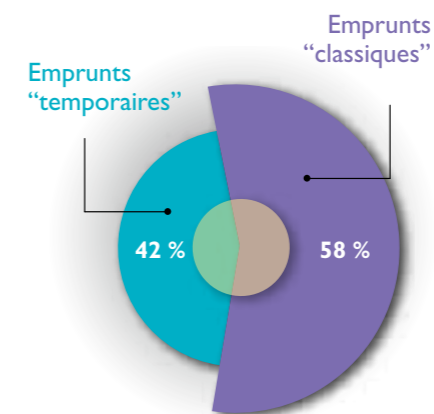
Recettes réelles de fonctionnement de Levallois, 65 000 habitants : 186,1

- Recettes de Neuilly-sur-Seine, 62 000 habitants : 95,7
- Recettes d'Issy-les-Moulineaux, 65 000 habitants : 103,3
- Recettes de Rueil-Malmaison, 80 000 habitants : 143,7
- Recettes d'Asnières-sur-Seine, 83 000 habitants : 121,0
- Recettes de Colombes, 84 000 habitants : 130,0
- Recettes de Courbevoie, 86 000 habitants : 157,0
- Recettes de Boulogne-Billancourt, 113 000 habitants : 172,0

Les recettes de Levallois sont très supérieures à celles de Villes ayant un nombre d'habitants égal ou largement supérieur. Cette situation privilégiée démontre la capacité de Levallois à rembourser ses emprunts.

Quelle est la situation actuelle des emprunts de Levallois ?

Ils sont de deux sortes. Les emprunts dits "classiques" pour la construction des équipements municipaux. Les emprunts dits "temporaires" pour la réalisation des opérations d'aménagement.



Emprunts "classiques" pour construction équipements publics : 426 M€

Emprunts "temporaires" pour opérations d'aménagement : 302 M€

> Les emprunts "classiques" pour la construction des équipements municipaux Ils représentent 58 % du montant total des emprunts de la Ville.

Au 31 octobre 2011, le montant des emprunts "classiques" s'élève à 426 millions d'euros.

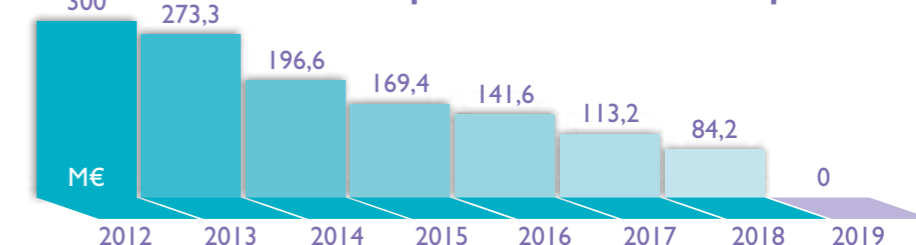
> Les emprunts "temporaires" pour la réalisation des opérations d'aménagement Ils sont conjoncturels et représentent 42 % du montant total de l'encours, des emprunts, de la Ville.

Les emprunts "temporaires" ont été contractés pour les opérations d'aménagement Eiffel, Front-de-Seine et Collange.

La Ville a assuré le "portage" foncier, c'est-à-dire qu'elle a financé les acquisitions indispensables.

Les emprunts "temporaires" pour ces opérations spécifiques sont limités dans le temps et en volume. D'un montant de 302 M€, ils s'éteindront au fur et à mesure de l'encaissement par la Ville des droits à construire versés par les investisseurs. Les emprunts "temporaires" seront remboursés fin 2018.

Chute rapide de l'encours "temporaire"



Les perspectives financières de Levallois

Les emprunts de la Ville sont en rapport avec les capacités, particulièrement importantes, de remboursement de Levallois.

- > La Ville conservera une forte capacité à investir pour ses équipements municipaux, à hauteur de 50 millions d'euros par an, jusqu'en 2020 et au-delà.
- > Malgré le contexte économique difficile, toutes les opérations d'aménagement de Levallois (Eiffel, Front-de-Seine, Collange) ont trouvé preneurs auprès d'investisseurs solides (Unibail, BNP Paribas...).
- > Chaque année, plusieurs dizaines de millions d'euros de recettes fiscales supplémentaires seront générées directement grâce à ces nouvelles constructions ou réhabilitations.
- > Déjà dans quelques mois, à l'automne 2012, la livraison de la tour Courcelor 2, réhabilitée, et la réouverture du Centre commercial Eiffel marqueront le commencement de ces importantes rentrées fiscales supplémentaires.

Repères

Plusieurs dizaines de millions d'euros de recettes supplémentaires par an

Plus de 300 000 mètres carrés de bureaux sont actuellement en travaux de construction ou de rénovation et sont "gelés", ne générant pas de recettes fiscales durant cette phase de chantiers.

A l'achèvement des travaux, la Ville percevra le produit de la vente des droits à construire. De plus, la cotisation foncière et la cotisation sur la valeur ajoutée (qui remplacent la Taxe Professionnelle) des entreprises installées dans ces bureaux, représenteront plusieurs dizaines de millions d'euros de recettes fiscales SUPPLÉMENTAIRES, CHAQUE ANNEE, pour la Ville.

Elles augmenteront d'autant les recettes de la Ville dont 53,5 % sont déjà assurés par les entreprises.

Maîtriser et rationaliser les dépenses courantes de gestion tout en gardant la qualité des services aux Levalloisiens

Taxe d'Habitation et Taxe Foncière Bâtie dans les Hauts-de-Seine en 2010

TAXE D'HABITATION			TAXE FONCIERE BATIE		
Villes	Taux	Evolution 2009/2010	Villes	Taux	Evolution 2009/2010
1 Bois-Colombes	18,12 %	0	1 Bagneux	23 %	+ 3 %
2 Clichy	17,49 %	0	2 Clichy	22,90 %	0
3 Chaville	17,19 %	0	3 Sceaux	21,62 %	0
4 Rueil-Malmaison	16,79 %	+ 3,50 %	4 Genevilliers	21,49 %	+ 1 %
5 Bagneux	16,17 %	+ 3 %	5 Chaville	20,70 %	0
6 Colombes	16,02 %	+ 6 %	6 Colombes	20,39 %	+ 6 %
7 Vanves	15,61 %	0	7 Le Plessis-Robinson	20,04 %	+ 2,50 %
8 Suresnes	15,26 %	0	8 Vanves	19,20 %	0
9 Bourg-la-Reine	14,90 %	+ 3,37 %	9 Suresnes	19,08 %	0
10 Clamart	14,80 %	0	10 Antony	17,42 %	0
11 Châtillon	14,65 %	0	11 Châtenay-Malabry	17,02 %	0
12 Châtenay-Malabry	14,50 %	0	12 Malakoff	16,86 %	+ 3 %
13 Asnières	14,36 %	0	13 Bois-Colombes	16,28 %	0
14 Meudon	14,03 %	0	14 Clamart	15,90 %	0
15 Le Plessis-Robinson	13,79 %	+ 2,50 %	15 Châtillon	15,73 %	0
16 Sceaux	13,76 %	0	16 Sèvres	15,62 %	+ 2,40 %
17 Malakoff	13,49 %	+ 3 %	17 Villeneuve-la-Garenne	15,45 %	0
18 Gennevilliers	13,16 %	+ 1 %	18 Bourg-la-Reine	15,08 %	+ 4,65 %
19 Sèvres	13,15 %	+ 2,40 %	19 Garches	14,45 %	0
20 Fontenay-aux-Roses	12,67 %	0	20 Fontenay-aux-Roses	14,41 %	0
21 Garches	12,35 %	0	21 Ville-d'Avray	14,28 %	0
22 Villeneuve-la-Garenne	12,09 %	0	22 Levallois	13,69 %	0
23 Antony	11,40 %	0	23 La Garenne-Colombes	12,33 %	+ 1,48 %
23 Levallois	11,40 %	0	24 Asnières	11,83 %	0
25 La Garenne-Colombes	11,17 %	+ 1,52 %	25 Vaucresson	11,74 %	+ 1,50 %
26 Montrouge	10,96 %	0	26 Nanterre	11,69 %	0
27 Saint-Cloud	10,83 %	+ 1,70 %	27 Rueil-Malmaison	11,35 %	+ 3,50 %
28 Boulogne-Billancourt	10,62 %	0	28 Meudon	11,26 %	+ 5 %
29 Issy-les-Moulineaux	9,99 %	0	29 Issy-les-Moulineaux	11,09 %	0
30 Vaucresson	9,94 %	+ 1,50 %	30 Saint-Cloud	10,40 %	+ 1,70 %
31 Ville-d'Avray	8,93 %	0	31 Puteaux	8,93 %	0
32 Nanterre	7,18 %	0	32 Montrouge	8,36 %	0
33 Puteaux	6,91 %	0	33 Boulogne-Billancourt	7,36 %	0
34 Courbevoie	6,77 %	+ 4,80 %	34 Marnes-la-Coquette	6,13 %	0
35 Marnes-la-Coquette	5,99 %	0	35 Courbevoie	4,84 %	+ 4,80 %
36 Neuilly-sur-Seine	5,82 %	+ 3 %	36 Neuilly-sur-Seine	2,83 %	+ 3 %

Source : Le Parisien

Pas d'augmentation des impôts locaux en 2012

Si la Loi interdit aux Villes d'emprunter, donc de s'endetter pour leur fonctionnement quotidien (personnel, services aux habitants...), si les perspectives de recettes de Levallois restent particulièrement favorables, une gestion rigoureuse s'impose.

> Une gestion quotidienne rigoureuse

A Levallois, l'objectif est toujours de maîtriser et de rationaliser les dépenses courantes de gestion tout en gardant la qualité des services rendus aux Levalloisiens. C'est ce qui est fait sous l'impulsion de Michel de Lardemelle, Adjoint au Maire délégué aux Finances, Rapporteur du Budget, de François-Xavier Bieuville, Adjoint au Maire délégué à l'Evaluation des Politiques municipales et de Didier Boix, Directeur Général Adjoint en charge des Finances.

Le budget 2012 verra les dépenses courantes de gestion de la Ville, personnel inclus, stabilisées par rapport à 2011, voire en diminution. Ce résultat est le fruit d'une démarche collective de tous les services municipaux.

> Des taxes locales parmi les plus modérées du département

Des recettes en progression, des dépenses courantes maîtrisées, des emprunts à hauteur des capacités de remboursement, un pouvoir d'investissement préservé, sont les signes forts de la bonne santé des finances communales.

Elle permet encore une fois, en 2012, de ne pas augmenter les taxes locales en conservant la qualité de services rendus aux Levalloisiens.

> Taxe d'Habitation 2012 Pas d'augmentation pour la 4^{ème} année consécutive

> Taxes Foncières Pas d'augmentation pour la 3^{ème} année consécutive

La parole à...

MICHEL DE LARDEMELLE, Adjoint au Maire délégué aux Finances, Rapporteur du Budget



Info Levallois : Le Conseil municipal votera le Budget 2012 en décembre. Quelles seront ses grandes orientations ?

→ **Michel de Lardemelle :** Le Budget 2012 sera comme chaque année en équilibre, en recettes et en dépenses. A l'heure où l'on évoque à chaque instant dans les médias la dette et les déficits publics des Etats, je rappelle qu'une Ville ne peut, et c'est inscrit dans les textes, être en déficit.

La "règle d'or" de l'équilibre budgétaire est depuis longtemps une réalité pour les collectivités !

→ Au-delà des encours des emprunts, qui vont baisser progressivement, en 2012, la Ville verra ses dépenses courantes de gestion, personnel inclus, stabilisées par rapport à 2011, voire en légère diminution, sans pour autant restreindre la qualité de service proposée aux Levalloisiens. Cette politique permet d'envisager pour les années 2012-2020 et au-delà, un niveau d'investissement très confortable de 50 M€ par an, tout en assurant un désendettement progressif afin de ramener l'encours aux alentours de 400 M€, soit un niveau plus que raisonnable compte tenu des ressources fiscales exceptionnelles de Levallois. Enfin, les taxes locales, ne seront pas augmentées, ce qui est le cas pour la 4^{ème} année consécutive pour la Taxe d'Habitation et la 3^{ème} année pour les Taxes Foncières.

Vous dites que les emprunts de Levallois vont significativement baisser à partir de 2013 et que les emprunts "temporaires" seront remboursés en 2018 ? En êtes-vous certain ?

→ Evidemment, car c'est complètement mécanique. La grande "mutation" de Levallois, ville industrielle et vétuste devenue une commune confortable et bien équipée, se termine avec nos dernières

grandes opérations d'aménagement que sont la ZAC Eiffel, terminée fin 2012, et les ZAC Collange et Front-de-Seine.

Les opérations d'aménagement seront bénéfiques pour les finances de la commune

→ Nous allons alors percevoir le produit des droits à construire versés par les investisseurs, ces opérations étant définitivement signées et engagées. J'ajoute que les deux opérations de la Gare et du secteur Baudin n'impacteront pas le Budget de la commune, car ce sont des OAP (Opérations d'Aménagement et de Programmation), c'est-à-dire des opérations privées, sans portage foncier par la Ville. Mieux, elles seront financièrement bénéfiques pour la commune en raison des ressources fiscales attendues.

Comment voyez-vous l'avenir économique et financier de Levallois ?

→ Aujourd'hui, au plan économique, nous avons déjà une situation unique en France avec 65 000 emplois pour 65 000 habitants. Grâce à la politique d'investissement à la fois dynamique et raisonnée de notre Député-Maire, non seulement Levallois conserve mais amplifie son attractivité et il faut bien le dire, sa "compétitivité" économique par rapport aux villes de taille comparable.

Levallois augmente et pérennise ses ressources

→ C'est l'assurance de l'amplification et de la pérennisation de nos ressources. Levallois a donc préparé l'avenir dans de bonnes conditions, malgré un contexte peu favorable. Je veux ajouter, car ce n'est pas neutre, qu'elle l'a fait de surcroît sans peser fiscalement davantage sur les Levalloisiens, eux-mêmes touchés par la crise.

La "dette" ?

Des emprunts à la mesure des ressources de Levallois. Ils sont exclusivement consacrés aux équipements municipaux. En voici quelques-uns... Ils sont votre patrimoine. Bienvenue chez vous !

Pour notre environnement



Rucher de l'île de la Jatte



Square Jean-de-Grissac



Berges de Seine



Square Jean-Pierre-Gratzer



Parc Eiffel

Pour notre équilibre



Police municipale



Parking Marjolin



Levallois Information



Maison des Associations



Logements sociaux 49 rue Jean-Jaurès

Pour nos enfants



Crèche la Farandole



Groupe scolaire Maurice-Ravel



Groupe scolaire Buffon



Groupe scolaire Saint-Exupéry



Lycée Léonard-de-Vinci



Collège Louis-Blériot



Groupe scolaire Jules-Ferry

Pour nos loisirs



Club de la Planchette



Centre Aquatique



Complexe sportif Louison-Bobet



L'Escale



Chalet Les Abeilles, Serre-Chevalier



Conservatoire Maurice-Ravel



Palais des Sports Marcel-Cerdan



Médiathèque Gustave-Eiffel

Oui/Non



Une Ville peut-elle, comme l'État, voter un budget en déséquilibre ?

Non. La "règle d'or" de l'équilibre budgétaire est imposée par la Loi du 2 mars 1982 et les articles L.1612-4 à L.1612-7 du Code général des Collectivités Territoriales.



Les taux d'intérêts concédés aux Villes sont-ils comparables à ceux pratiqués envers les particuliers ?

Non. Les collectivités territoriales bénéficient de taux d'intérêts particulièrement attractifs. Le taux moyen pour Levallois est de 3,32 %.



Une Ville peut-elle vivre "à découvert" et emprunter pour payer ses dépenses courantes ?

Non. Elle ne peut emprunter ni pour payer son personnel, ni ses dépenses courantes, ni même les intérêts de sa dette. Elle ne peut emprunter que pour investir c'est-à-dire construire ou rénover ses équipements publics.



Le Budget de la Ville est-il contrôlé tous les ans ?

Oui. Les règles d'équilibre budgétaire sont contrôlées par le Préfet, le Comptable public qui dépend du Ministère du Budget et par la Chambre régionale des Comptes.

Intox/Désintox



Intox : "Levallois est trop endettée..."

→ **Désintox : Faux.** Les chiffres montrent que ses très confortables recettes permettent à Levallois d'assumer le remboursement de ses emprunts "classiques" pour construire les équipements, de rembourser rapidement, en sept ans, les emprunts "temporaires" liés aux opérations d'aménagement, de garantir aux Levalloisiens une qualité de service qui fait la fierté et le renom de la ville et de conserver un niveau important d'investissement, de l'ordre de 50 M€ par an jusqu'en 2020 et au-delà.

Intox : "Levallois, "surendettée", devra emprunter encore pour rembourser sa dette..."

→ **Désintox : Faux.** C'est simplement un pur mensonge puisque la Loi l'interdit. Levallois, comme toutes les Villes, doit au contraire, après couverture de ses dépenses courantes, dégager suffisamment sur ses recettes propres pour couvrir l'annuité de sa dette (emprunts), tant en intérêts qu'en capital. En clair, le surendettement est impossible pour une collectivité car elle emprunte en fonction de ses ressources et de ses réelles capacités de remboursement.

Intox : "Levallois a trop investi..."

→ **Désintox : Faux.** Comme toutes les Villes, Levallois a emprunté pour construire ou rénover les équipements mis à la disposition des Levalloisiens, dont le nombre et la qualité sont reconnus par tous (voir le diaporama pages suivantes). Parallèlement, la Ville a fourni un effort financier pour finaliser le Front de Seine et rénover intégralement le secteur Eiffel. Cet effort est payant puisque grâce à ces opérations d'aménagement, la Ville renforce ses capacités fiscales déjà importantes. C'est donc bien en investissant que l'on préserve l'avenir et non dans l'inaction. A Levallois, le pari est réussi malgré un contexte économique difficile.

“ Le surendettement est impossible pour une collectivité car elle emprunte en fonction de ses ressources et de ses capacités de remboursement. ”